



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - National Rural Network Programme

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Version	2017.0
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation
Date d'approbation par le comité de suivi	27/06/2018

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRN001
Type de programme	Programme de réseau rural national
Pays	France
Région	
Période de programmation	2014 - 2020
Version	2.3
Numéro de la décision	C(2017)5901
Date de la décision	23/08/2017
Autorité de gestion	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	3
1.a) Données financières.....	3
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	3
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	4
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	4
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	4
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	5
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	7
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	8
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	11
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	12
3. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	13
3.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	13
3.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	13
3.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	16
3.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	21
3.c) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant.....	23
4. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	24
5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	25
5.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	25
5.b) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme.....	25
6. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	26
Documents.....	27

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

Voir les documents joints

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification

Le plan d'évaluation tel que prévu dans la version initiale du Programme spécifique du réseau rural national adopté par décision de la Commission du 13 février 2015, a fait l'objet d'une seule modification depuis son adoption, et ce en 2017. Il s'agit de la réduction du nombre annuels de Comités du Réseau Rural. La version antérieure prévoyait 3 réunions du comité par an ; après la modification, la formulation est que cette instance se réunira au moins deux fois par an. Cette modification a été validée par le Comité de Suivi Unique du 17 juin 2017. Elle se justifie par le fait que la convocation de 3 CRR par an s'est avérée lourde à mettre en place et démobilisatrice de l'avis même des membres désignés, et apportant une très faible valeur ajoutée dans le suivi du programme.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

En complément du comité consultatif suivi-évaluation, dont le formalisme se prête peu aux échanges techniques et opérationnels, un groupe technique suivi-évaluation (GTSE) est en place depuis 2014 pour permettre aux autorités de gestion (AG) d'aborder toutes les questions relatives au suivi (RAMO) et aux évaluations (2017/2019). Ces groupes se sont réunis 4 fois en 2017 (27 janvier, 7 avril, 11 mai et 11 octobre). Le point principal à l'ordre du jour était la préparation du RAMO 2017 et la disponibilité des données et notamment des données surfaciques. Le GTSE du 27 janvier tenait aussi lieu de comité consultatif suivi-évaluation afin de profiter de la présence des autorités de gestion.

Par ailleurs, la réunion annuelle du Helpdesk Evaluation de la DG AGRI (Yearly capacity building event - YCBE) n'a pas pu être organisée au cours de l'année 2017 du fait de leur propre indisponibilité. Elle a donc été repoussée en mars 2018 et adossée aux journées suivi-évaluation des programmes organisées par le bureau de la coordination du développement rural. Outre deux journées consacrées à une formation des nouveaux arrivants aux principes de base du suivi et de l'évaluation par le cabinet EPICES (13-14 mars 2018), la journée "Helpdesk" (15 mars) qui a regroupé une trentaine de personnes venues de la plupart des AG a permis de nombreux échanges entre les AG et entre la Commission Européenne et les AG sur les thématiques du suivi (RAMO 2017) et les questions que pose le RAMO 2019. Ces journées évaluations s'achevaient sur un GTSE en préparation du RAMO 2018.

Au cours de l'année, l'unité évaluation et la DG AGRI ont aussi été sollicitées pour des échanges directs avec les autorités de gestion, sur des points précis du cadre commun de suivi et d'évaluation.

Un marché d'appui à la réalisation de l'évaluation a été lancé en 2016 et a été mis en œuvre sur 2017 pour contribuer à la rédaction du RAMO PSRRN de 2016 et pour faire un bilan à mi-parcours de déroulement du programme. Le cabinet Actéon-environnement a été retenu et a rendu un rapport en ligne à l'adresse suivante : https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-10/2017_rrf_rapport_annuel_de_mise_en_oeuvre_du_RRN_2016.pdf

Enfin, des membres de l'Unité Nationale d'Animation ont participé aux événements européens suivants relatifs à l'évaluation :

- RIGA, 19&20 septembre 2017, "How to report on evaluation in Annual Implementation Reports : experiences and outlook" ;
- ATHENES, 30 nov et 01 décembre 2017, "NRN's support to the evaluation report of RDP".

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

L'observatoire du développement rural (ODR) est un outil partagé de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural créé à l'initiative de l'INRA à partir de 2006 et maintenu depuis par voie conventionnelle avec 7 partenaires (Institut National de la Recherche Agronomique /Ministère de l'agriculture et de l'alimentation/Agence de Services et de Paiement /Mutualité Sociale Agricole /Institut National des Appellations d'Origine / Ministère de la transition écologique et Solidaire /Régions de France).

Avec la programmation 2014-2020 du FEADER, l'ODR est explicitement intégré au système de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural en France, au Programme National de Gestion des Risques et d'Assistance technique (PNGRAT) et au Programme Spécifique du Réseau Rural National (PSRRN).

L'ODR est devenu progressivement une banque de données de référence pour le suivi des politiques publiques en faveur du développement rural. L'ODR bénéficie d'1M€ de financement FEADER sur la période 2014-2024, la contrepartie étant assurée par l'INRA.

L'ODR a été régulièrement sollicité en 2017 par l'autorité de coordination et par les AG pour assurer la mise à disposition des données nécessaires aux rapports annuels d'exécution des PDR. Mais il a également été sollicité à plusieurs reprises en 2017 par l'UNA du PSRRN afin de faire des points sur la mobilisation du FEADER sur différentes questions (installation, agro foresterie). L'ODR a également été partenaire de l'étude 20 mesures, qui vise à faire un point par mesure de la mise en oeuvre des PDR.

Enfin, l'ODR est aussi partie prenante des Groupes techniques suivi-évaluation ainsi que du comité consultatif du suivi-évaluation.

Les formations mises en place en 2016 par l'ODR n'ont pas été reconduites en 2017 parce que suite à plusieurs interpellations dans différents comités sur le sujet, il n'est pas remonté de besoin manifeste au cours de 2017 ; ces formations devaient reprendre en 2018 mais compte-tenu d'un changement de responsable de celles-ci côté ODR, elles seront calées fin 2018 ou début 2019.

Site de l'ODR : https://esrcarto.supagro.inra.fr/intranet/carto_joomla/



2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	interne ministere
Auteur(s)	cabinet Acteon environnement
Intitulé	Évaluation à mi parcours, conduite par le cabinet Acteon-environnement, pour le RAMO 2016
Résumé	cf synthèse jointe dans rubrique suivante
URL	- Evaluation à mi parcours, conduite par le cabinet Acteon-environnement, pour le RAMO 2016, https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/201710/2017_rrf_rapport_annuel_de_mise_en_oeuvre_du_RRN_2016.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en tant qu'autorité de gestion, a souhaité réaliser une évaluation à mi-parcours du Programme Spécifique du Réseau rural national (PSRRN). Il a saisi l'opportunité de la rédaction du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2017, dit renforcé, à destination de la Commission Européenne, pour réaliser une évaluation approfondie, allant au-delà des éléments requis pour ce rapport. Ainsi, l'Unité Nationale d'Animation (UNA) du Réseau Rural National (RRN), appuyée par l'Agence de Services et de Paiements, a mandaté le cabinet Acteon dans le cadre d'un marché public, pour réaliser une évaluation du PSRRN incluant :

- une réponse aux questions évaluatives demandées dans le cadre du RAMO ;
- certains éléments complémentaires (comme l'évaluation de la cohérence entre le réseau rural national et les réseaux régionaux, l'analyse de la perception des membres du RRN de la dimension européenne du réseau ou l'impact des procédures administratives sur les activités des bénéficiaires).

La synthèse réalisée par le cabinet Acteon environnement a mis en évidence les conclusions suivantes :

- Des interventions du Réseau qui répondent à un besoin, en tant qu'acteur reconnu de la construction des politiques de développement rural,

Le rôle attendu du Réseau rural national porte ainsi sur la mise en réseau des acteurs (de différents collèges, de régions différentes), mais surtout sur l'animation de la coopération. Le RRN est vu comme un facilitateur, dont le rôle est d'appuyer les acteurs du développement rural dans leurs actions, en :

- capitalisant, diffusant, animant le partage d'informations issues des acteurs locaux ;
- facilitant la coopération, notamment entre acteurs de régions différentes (et avec l'Europe) ;
- informant/formant selon les besoins en soutenant et mutualisant les évaluations.

La contribution du RRN à l'accroissement de la participation des parties prenantes dans la mise en oeuvre de la politique du développement rural (objectif stratégique n°1) est encore considérée à ce stade de la programmation comme indirecte. Dans un premier temps, le Réseau rural national a mis en place des outils qui contribuent à faire connaître son programme et ses activités. Des activités telles que les événements et les rencontres (les assemblées générales, les séminaires thématiques, les réunions des correspondants régionaux ainsi que les réunions du comité réseau rural) sont autant d'occasions d'inviter les acteurs à s'impliquer, mais ces événements sont perçus par les acteurs comme n'étant pas suffisamment participatifs limitant ainsi leur implication.

Enfin, les projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) et la mise en réseau des Groupes Opérationnels du PEI contribuent à impliquer les acteurs directement dans les projets et indirectement en partageant les résultats de ces projets et à élargir le périmètre historique des membres du RRN.

L'évaluation a fait apparaître que les principaux acteurs mobilisés sont des acteurs agricoles et que les acteurs du développement local sont moins impliqués et moins intéressés par les thématiques actuellement abordées par le réseau. Le démarrage effectif des activités de mise en réseau sur le volet LEADER, et la valorisation des résultats des projets MCDR sur ces

thématiques pourraient contribuer à rééquilibrer cette situation et à impliquer davantage cette catégorie d'acteurs.

La contribution du Réseau rural national pour améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural (Objectif Stratégique n° 2) passe par un appui aux autorités de gestion dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que par la formulation de recommandations. Le réseau rural a mis en place des actions visant à soutenir les évaluations, favorisant les échanges entre les acteurs, et visant à produire de la connaissance et de l'innovation. Au moment de cette évaluation, il est noté que ces activités sont encore « jeunes » et ne contribuent pas encore, de manière mesurable et significative, à l'amélioration des politiques publiques. Cependant, les conditions sont réunies pour que dans un futur proche, les activités du RRN puissent contribuer à l'amélioration de la qualité de mise en œuvre des PDR.

La contribution du Réseau rural dans le renforcement de la communication nationale (Objectif Stratégique n° 3) est sans doute à ce stade de la programmation l'élément sur lequel le RRN s'est le plus mobilisé. Les supports de communication à disposition sont globalement jugés de bonne qualité, qu'il s'agisse des supports concernant directement le RRN (plaquette de présentation du RRN) ou des supports à vocation de diffusion (les lettres d'information, la brochure PEI, etc.). Les outils explicitant les politiques de développement rural et leur financement (sauf PEI) ne sont pas encore adaptés aux différents niveaux de lecture des membres du réseau (du nouvel arrivant cherchant des informations générales à la structure rodée à ces politiques, mais recherchant des informations spécifiques). L'audience du réseau rural est plutôt un public de connaisseurs. L'évaluation met en évidence une communication qui peut paraître encore très descendante à ce stade et parfois insuffisamment inclusive pour les acteurs non agricoles.

La contribution du Réseau rural à l'innovation dans les territoires ruraux et les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Objectif Stratégique n° 4) relève de son positionnement d'interface. Ses activités sont amenées à favoriser l'émergence puis la mise en œuvre d'innovations par les acteurs du développement rural, les échanges autour des innovations, la capitalisation et la diffusion. Le PSRRN comporte plusieurs activités de financements de projets innovants. L'appel à projets MCDR porté par le RRN tend à faire prendre de l'ampleur à de nouvelles formes d'innovation (innovation organisationnelle dans le cas de projets partenariaux, innovation par les usages...). Les activités du RRN sur le PEI démarrent de façon dynamique et sont amenées à se poursuivre pour appuyer notamment la mise en place des groupes opérationnels. Toutefois, les activités du RRN favorisant l'innovation ne sont pas assez avancées pour évaluer l'impact sur l'innovation.

La contribution du Réseau rural à **renforcer toute forme de coopération et leur articulation (Objectif transversal)** est réelle pour renforcer les liens entre acteurs. Toutefois, il est souligné que :

- les acteurs agricoles mettent en avant leurs liens avec des instituts techniques et de recherche dans le domaine agricole et avec les collectivités sur leurs territoires,
- les RRR mettent en avant des liens forts avec les acteurs d'appui au développement local, mais malgré tout plus faible avec les autres secteurs, y compris dans le cadre des projets MCDR,
- les acteurs de l'environnement et autres acteurs socio-économiques affichent des liens modérés avec les autres secteurs.

- Parmi les actions du PSRRN, quatre contribuent à renforcer, plus ou moins fortement, la coopération entre acteurs :
 - les rencontres de type séminaires thématiques jouent un rôle, mais les formats demeurent trop descendants pour permettre des échanges approfondis sur des thématiques communes ;
 - les projets MCDR facilitent la coopération, davantage entre acteurs du monde agricole ;
 - la mise en réseau et les échanges autour du PEI nourrissent ces démarches de coopération nouvelles ;
 - les réunions des correspondants facilitent la coopération entre RRR sans être encore suffisantes.

L'absence à ce stade, d'actions de coopération entre territoires Leader et d'appui à la structuration des RRR freine en revanche le renforcement de la coopération entre acteurs des territoires. Toutefois, il faut rappeler que les rencontres de la coopération LEADER se sont tenues en décembre 2017 au Grau du Roi, et l'unité nationale à participer fin 2017 et depuis 2018 à plusieurs réunions régionales pour promouvoir la coopération. Cette objectif est donc en train de prendre corps.

Conclusions

L'évaluation menée à mi-parcours sur les activités depuis le début de la programmation jusqu'à fin 2016 visait à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques et le niveau de réponse aux besoins des acteurs du développement rural. Le RRN, par ses activités, vise à répondre aux quatre objectifs stratégiques que sont l'accroissement de la participation des parties prenantes à la mise en œuvre des politiques de développement rural (OS1), l'amélioration de la qualité de la mise en œuvre des programmes et des politiques de développement rural (OS2), le renforcement de la communication nationale (OS3) et la facilitation de l'innovation dans les territoires ruraux et les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (OS4) et le renforcement de toute forme de coopération et leur articulation (OT).

Les activités prévues dans le programme spécifique du Réseau rural national (pertinence) sont cohérentes avec les besoins des acteurs du développement rural en termes de mise en lien des acteurs, notamment des GAL et du PEI, dans l'appui à l'innovation et dans les possibilités d'échanges. Le RRN est perçu comme un acteur de la construction des politiques de développement rural par l'espace qu'il offre à l'échange d'idées et de propositions d'acteurs.

L'évaluation a montré que les outils étaient, pour la plupart, mis en place et de nombreuses actions en cours de réalisation. Le stade d'avancement du RRN est encore trop précoce pour mesurer l'impact de ses actions (efficacité). L'importance des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural dans le RRN est à souligner. Premier financement partenarial du FEADER, ils répondent à un large éventail de besoins identifiés dans les territoires ruraux en termes de coopération entre les territoires, de collaboration, d'innovation et de partage d'information sur les financements publics et sensibiliser sur les enjeux des territoires ruraux.

Propositions pour la suite

Cette évaluation a, dans ses conclusions, recommandé un renforcement du rôle de facilitateur du RRN, visant à favoriser les collaborations entre les membres. Ce rôle de facilitateur pourra se traduire dans l'organisation et l'animation des réunions du RRN, dans le choix des contenus qui pourraient être plus ouverts vers le développement rural, rééquilibrant la place prise par l'agriculture et dans une

plus grande interactivité dans ses outils de communication. Un renforcement de l’articulation entre les réseaux européen, national et régionaux apporterait une plus grande fluidité de communication et une plus grande interactivité entre les acteurs. Le nécessaire allègement des contraintes administratives a aussi beaucoup été mis en avant par les acteurs interviewés.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l’évaluation (concernant la section 6 du plan d’évaluation).

Il convient de faire référence au plan d’évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	17/11/2017
Intitulé de l’activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l’évaluation faisant l’objet d’une discussion/diffusion	Les conclusions de cette évaluation ont fait l'objet d'une présentation dans les instances ad hoc (CSU, comité du réseau rural et évoquées dans les différents comités consultatifs. Le rapport et sa synthèse sont en ligne sur le site du réseau. Ces conclusions ont été présentées par l'évaluateur lui même (le cabinet acteon au CRR, au CSU et lors de l'AG.)
Organisateur général de l’activité/événement	Unité Nationale d'animation du Réseau Rural National
Moyens/format d’information utilisés	instances habituelles de gouvernance et site du réseau
Type de public cible	membres des instances
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	70
URL	https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/suivi-et-evaluation-des-programmes

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<p>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</p>	<p>Rapport d'évaluation Acteon environnement Présentation intermédiaire du travail en cours mené par le cabinet Acteon en CRR (avril 2017), présentation pour validation en CSU du 13 juin 2017 , et présentation à posteriori en assemblée générale par Akteon (16 novembre 2017))</p>
<p>Suivi effectué</p>	<p>Organisation d'une demi journée de brain-storming interne au sein de l'UNA pour prendre en compte les conclusions du rapport dans les propositions d'orientations du plan d'action le 07 juillet 2017 ; - prise en compte des recommandations dans les propositions d'évolution du plan d'action validées lors de l'AG ; nouvelles formations, ateliers à thèmes - prise en compte des recommandations dans la nouvelle notice de l'AAP 2 MCDR ;élargissement des thématiques retenues, insistance sur la dimension européenne des projets, sur les partenariats entre acteurs agricoles et non agricoles, accroissement du nombre de projets potentiellement retenus (au moins 20 envisagés) ; - recrutement d'une stagiaire pour travailler sur le décloisonnement ; - accroissement de la participation aux évènements européens et prise en charge des frais pour les acteurs régionaux, facilitation qui souhaitent participer ; - évolution des méthodes d'animation des CRR et de l'AG avec des temps plus participatifs.</p>
<p>Autorité chargée du suivi</p>	<p>Autorité de gestion</p>

3. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

3.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

3.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

- Evolution du CRR (passage à 2 par an)
- Evolution des méthodes d'animation
- Renforcement des contacts réguliers avec les réseaux

Globalement concernant la mise en oeuvre du programme, les principales difficultés rencontrées à ce stade et qui conduisent à un retard dans le rythme de mise en paiement sont les suivantes :

- un démarrage tardif de la programmation, compte-tenu de la décentralisation, de la fusion des régions et de changements d'exécutifs dans les régions a impacté la mise en place des réseaux ruraux régionaux et par conséquent l'activité du réseau rural national qui ne peut déployer son action qu'en réponse, en écho, à des demandes d'acteurs ruraux et agricoles qui étaient jusqu'en 2017 très accaparés par la mise en place des autres mesures a pati de cette situation ;

- la demande de mobilisation de contreparties extérieures pour les porteurs de projet reste d'une grande complexité de mise en œuvre et de suivi au vu de la réglementation européenne et accroît le risque d'anomalie lors des contrôles croisés (assiettes de calcul différentes) ;

- une reconfiguration du réseau rural, de son organisation, mais aussi de ses outils et notamment des outils de paiement qui n'ont réellement pris leur pleine capacité qu'en 2017 ;

- la réorganisation du Réseau Rural et évolution de sa gouvernance (passage à 3 copilotes, re- installation nécessaire des instances, etc...) ;

- les acteurs du développement rural et les réseaux régionaux ont eux même tardé à se réapproprier le réseau rural et à exprimer des besoins.

Cet ensemble d'éléments a conduit à un démarrage assez tardif de la mise en capacité et de la dynamique du réseau rural. Le déploiement tardif de l'outil de paiement osiris a accentué le retard de mise en paiement des premières actions.

Plusieurs actions ont été engagées en 2017 et s'amplifient en 2018 pour accélérer le rythme de consommation et rattraper une partie du retard pris sur le maquettage budgétaire :

- des dépenses complémentaires des projets Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) retenus suite au premier appel à projets, à hauteur de 300 000 € de FEADER en 2017 et 200 000 € de FEADER en 2018 (dont des reports 2017) ; l'insistance à mobiliser des contreparties autres, la mobilisation en ce sens en amont pour le nouvel AAP semble avoir porté ses fruits puisque l'instruction en cours des dossiers met en évidence une potentielle mobilisation d'autres contreparties publiques à hauteur de 3 000 000 euros, ce qui est un net progrès. L'augmentation de la dotation à compter de 2017 de la sous-action 149-24-03 (ligne animation et développement rural en services déconcentrés-AC-HCPER) du MAA permet de fournir la contrepartie nationale pour cette

augmentation ;

- la valorisation des crédits 149-24-15 (ligne animation et développement rural en services déconcentrés-SD-HCPER) dans des actions inter-PDR, qui doit s'amplifier à compter de 2018; une action est enclenchée en région Bourgogne - Franche Comté sur la valorisation filière bois ; une autre se profile sur les circuits courts et des contacts avancés sont en cours avec plusieurs autres régions : Hauts-de-France, Martinique, Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Occitanie et Corse.
- des valorisations supplémentaires de FEADER
 - la mise en place des outils de paiement, la stabilisation des organisations de fonctionnement tant nationales que régionales (désignation de correspondants régionaux,...) a permis de monter nettement en puissance dans le paiement des dossiers en 2017 (passage de 35 000 euros à plus de 1 500 000 euros payés à ce jour) et cela se poursuivra pour les années à venir (engagement FEADER d'ores et déjà assuré pour 2018 de plus de 2 500 000 euros). Le plan d'action 2018 a maintenant pris son rythme de croisière et est en déploiement effectif. Celui-ci repose sur des actions dont le calendrier de réalisation effectif est acté avec l'ASP ;
 - le lancement d'un second appel à propositions MCDR couvrant 3 années publié le 3 janvier 2018 permettra de concrétiser les prévisions d'engagement tel que présenté dans le tableau 2 (à hauteur de 4 500 000 euros). Sa clôture a eu lieu le 16 avril 2018 et la sélection des projets sera annoncée début juillet. Le COMEX est calé le 09 juillet pour cela. L'instruction en cours met d'ores et déjà en évidence que la compilation des projets présentés est conforme à l'objectif attendu, en terme de mobilisation du FEADER ;
 - comme déjà évoqué, l'amplification de la mobilisation d'autres contreparties nationales par les porteurs de projets MCDR, qui a été un point d'insistance dans cet AAP est confirmée dans les dossiers présentés.

Au delà du déploiement du plan d'action tel qu'envisagé actuellement, et avant d'envisager un report conséquent sur d'autres mesures, nous avons exploré toutes les hypothèses de consommation par le programme conformément aux attentes de la Commission, évoquées lors de la réunion annuelle du 26 janvier 2018 :

- le plan d'action proposé à compter de 2018 a été révisé, densifié (réunions du 07 juillet 2017, AG du 16 novembre 2017, réunion du 29 mai 2018) et repose sur des actions dont le calendrier de réalisation effectif est acté avec l'ASP ;
- l'accroissement de la valorisation d'autres contreparties nationales (CPN) dans le second AAP par des recherches de partenariat complémentaires avec d'autres ministères par exemple et par le renforcement de la diffusion d'information et la recherche de divers projets sur les politiques publiques qui sont en cohérence avec le programme du réseau ;
- une meilleure valorisation des crédits de la ligne 149-24-15, qui pourraient appeler jusqu'à 774 000 euros de FEADER s'ils ciblaient uniquement des actions inter-PDR à compter de 2018 peut s'envisager. Des messages croisés de notre part auprès de nos correspondants RRN en DRAAF et des messages par d'autres canaux (dialogues de gestion, réunion annuelle des DRAAF, réseaux des correspondants des DRAAF) ont été répétés dans les instances et auprès des acteurs ad hoc. Cet effort porte ses fruits et des projets sont en cours d'émergence, mais les obstacles liés à la gestion de fonds européens auxquels tous les acteurs ne sont pas acculturés, la nécessité de trouver des

contreparties et surtout la nécessaire avance de trésorerie restent des freins importants pour un aboutissement rapide des projets ;

- les connexions avec l'ensemble des politiques du MAA ont été renforcées et les contacts avec les différents bureaux qui explorent des pistes d'actions en lien avec le RRN ont été confortés au niveau de la hiérarchie qui peut assurer la transversalité. Les bureaux Filières (SDFE), Gestion durable de la forêt et du bois, Bioéconomie (SDFCB), qualité, Aides aux zones défavorisées et à l'agro-environnement, emploi et innovation (SCPE), et enfin changement climatique et biodiversité, Eau, sols et économie circulaire ont bénéficié de présentation du programme pour explorer des pistes de projets qui viendraient contribuer aux objectifs du PSRRN ; c'est par ce type de démarche que les séminaires MAEC international, agro-foresterie, se sont déjà tenus et ont mobilisé du FEADER. Un séminaire génétique animale s'est tenu, un séminaire sur l'autonomie protéique en partenariat avec la Commission est en préparation ; d'autres actions de ce type sont actuellement en cours de calage avec des contreparties de crédits DGER (séminaire annuel des référents agro-écologie du programme enseigner à produire autrement, ...) ; cela dit, on observe les mêmes freins que ceux évoqués au paragraphe précédent ;
- pour conclure, on voit que les pistes de déploiement sont réelles. Un benchmarking européen de la pratique des autres réseaux est également maintenant mené plus régulièrement. L'organisation croisée d'événements européens sur des thématiques communes est envisagée (deux événements européens sont à l'étude pour 2019). Pour cela, le renforcement des contacts de l'UNA avec l'European Network Rural Development (Réseau Rural Européen) est en cours (participation accrue des Réseaux Ruraux Régionaux et porteurs de projets aux événements européens).

Conclusion : une proposition de transfert de 6 millions d'euros

Le scénario est fondé sur des hypothèses de travail et d'engagement conformes à celles qui sont mises en place maintenant, en incluant les perspectives d'amplification du plan, laisse apparaître un risque de DO cumulé de l'ordre de 6 000 000 euros, répartis sur les années 2022 et 2023. Par ailleurs, l'état des contreparties mobilisables à ce stade (nationale et incluant les AAP MCDR) n'est pour le moment pas à la hauteur du montant de la maquette initiale.

Suite aux échanges lors de la réunion annuelle du 26 janvier 2018 qui s'est tenue avec la Commission, et tenant compte de la situation relative à la mobilisation de FEADER par des contreparties, au vu du second AAP notamment, il est proposé de confirmer la possibilité de transférer 6 millions d'euros du programme PSRRN sur d'autres lignes de financement de contreparties nationales de mobilisation FEADER tel que cela a été validé dans le cadre national.

3.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Volet 1 – Actions transversales

Activité 1 : Mutualiser les formations à la gestion du FEADER

En 2017, aucune formation n'a été menée ; les instances ont été consultées mais n'ont pas émis de besoins particuliers et une faible disponibilité pour participer à des formations sur cette année de pleine mise en oeuvre a été avancée à plusieurs reprises.

Le groupe de travail a avancé sur le lancement du tutoriel d'accès du FEADER au plus grand nombre (succession de courts modules de formation en ligne à travers des vidéos et des documents didactiques.)

Activité 2 : Mener des actions de communication complémentaires à celles des régions

La communication comprend principalement en 2017 :

- mise en ligne du nouveau site ;
- parution de la revue réseau (avril et novembre 2017) ;
- 11 numéros d'une lettre d'information adressée à plus de 2000 abonnés ont été produits en 2017 ;
- la réalisation de 12 vidéos MCDR ;
- mise en activité des réseaux sociaux ;
- ré édition des objet promotionnels et de clefs USB notamment pour les évènements nationaux ;
- systématisation des contacts avec les autres bureaux du Ministère et multiplication des partenariats externes (27 eme région, enseignement agricole....).

Activité 3 : Mobiliser l'Observatoire du Développement Rural (ODR)

Il s'agit d'un portail de données, administré par l'INRA qui offre des possibilités d'extractions à façon de nature à outiller les acteurs de développement rural et les autorités de gestion.

En 2017, concrètement, cela se traduit par :

- de la mise à disposition de données pour les autorités de gestion et les porteurs de projet ;
- une valorisation par cartographie ;
- une étude transversale sur les 20 mesures parue ;
- une forte contribution pour le RAMO 2016 ;
- des sollicitations croissantes des régions et de l'UNA pour des points ponctuels , notamment sur l'avancement ou les thématiques mises en place dans le PDR.

Activité 4 : Mutualiser et soutenir la réalisation des évaluations

- Une étude sur les 20 mesures du FEADER a été publiée en septembre 2017 ; elle a consisté en une analyse comparative et transversale des choix de la mise en oeuvre des mesures du FEADER retenus par chaque autorité de gestion. Le livrable produit comporte une fiche de synthèse par mesure pour faciliter la compréhension de la mise en oeuvre concrète des PDR. Cette étude a été conduite avec l'appui des données issues de l'ODR ;
- Publication du RAMO ;
- Présence à des évènements européens (RIGA, ATHENS) ;

- La question de l'évaluation est maintenant systématiquement abordée dans les instances du PSRRN.

Volet 2 – L'animation du réseau rural national

Activité 5 : Capitaliser et valoriser les travaux nationaux, régionaux et européens sur le développement des territoires ruraux

Cette activité se concrétise notamment à travers :

- la mise à jour de l'annuaire du réseau ;
- la rédaction de compte-rendus systématiques mis en ligne ;
- la participation croissante aux événements européens ;
- la présence à des projets ;
- le séminaire national du 17 novembre 2017.

Activité 6: Développer des projets au niveau national et soutenir des actions interrégionales des

RRR

Ces deux activités se traduisent en 2017 par la poursuite des 15 projets de mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) lancés en 2015 et la préparation d'un nouvel AAP à lancer début 2018 . Ces projets MCDR collaboratifs d'une durée de 3 ans en vue de favoriser une action en profondeur ont été mis en place pour une mise en réseau national ou interrégionale construite sur une approche méthodologique commune avec les principes fondateurs suivants :

1. détection, repérage de bonnes pratiques ;
2. analyse de ces pratiques au regard des territoires ;
3. analyse des outils des PDR permettant d'accompagner ces pratiques ;
4. diffusion, essaimage par des événements, et production d'outils de communication.

Ces projets sont une manière de fournir des réponses, une valorisation des actions et une capitalisation de contenus autour des 5 thématiques prioritaires retenues par l'assemblée générale en 2014 : agro-écologie, gouvernance alimentaire locale, lien urbain – rural, économie circulaire, économie sociale et solidaire.

2017 qui est la seconde année pleine de réalisation des projets du premier AAP se caractérise par des livrables tangibles qui s'inscrivent dans les objectifs du PSRRN :

- l'implication des acteurs dans la politique de développement rural se caractérise par :
- plus de 100 structures mobilisées en partenariat autour de projets regroupant de 4 à 26 acteurs ;
- une organisation autour de chefs de file favorisant le fonctionnement en collectif ;
- l'amélioration de la qualité de mise en oeuvre des PDRR ;
- l'organisation d'événements et d'outils permettant à la fois une animation thématique approfondie sur les thèmes prioritaires pour le développement rural et promouvant les bonnes pratiques et les mesures du FEADER dont voici quelques exemples:
- un guide juridique et réglementaire sur l'agroforesterie (projet RRAF de l'AFAP) ;
- la production d'un jeu de rôle de plateau sur l'installation « Les Agronautes » afin de sensibiliser les jeunes ruraux sur les problématiques et les opportunités de l'installation en agriculture (projet JEUNES du MRJC) ;

- la révision du MOOC -massive open online courses- sur les coopératives agricoles (forme sociétaire) accessible aux étudiants et demandeurs d'emplois (projet MOOC de Services Coop de France) ;
- développement du réseau des coopératives d'installation en agriculture paysanne dans le Grand ouest sous forme de SCIC (sociétés coopératives permettant de former et de tester l'installation de nouveaux porteurs de projets) (projet DEAPNA de la CIAP Pays de la Loire) ;
- séminaire sur les projets alimentaires territoriaux accueillant des témoignages de collectivités de différentes natures soutenant l'émergence ou le développement de PAT (projet RnPAT de Terres en Ville)
- plusieurs journées de séminaires réalisées par les porteurs de projets.

Chaque projet a fait l'objet d'une courte vidéo « mon MCDR en 180 secondes », mise en ligne sur le site facilitant la prise de connaissance de la nature et de la finalité des projets. Une journée d'échange de type agora sur les acquis et perspectives de chaque projet s'est tenue le 03 mai 2017 et a rassemblé près de 60 participants.

En 2017, un stage a été réalisé par une étudiante de Sciences-po Paris pour étudier spécifiquement les acquis des MCDR d'une manière globale et sous certains angles particuliers (contribution à l'innovation, à la transversalité, prise en compte de l'égalité des genres,..). Cette étude fait l'objet d'un document qui est en ligne sur le site et d'une synthèse traduite en anglais et en espagnol. Par ailleurs, une plaquette de communication sur les MCDR a aussi été réalisée en 2017.

L'ensemble des données relatives aux MCDR se trouve sur le site du réseau à l'adresse suivante : <https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/les-projets-soutenus-par-le-rrn/mobilisation-collective-pour-le>

Activité 7 : renforcer les échanges inter-RRR et inter-réseaux et mettre en réseau les acteurs nationaux du réseau rural

Un temps fort d'animation et de communication sur le PSRRN s'est tenu le 17 novembre 2017 à travers le séminaire du RRN qui avait pour titre « Accompagner les transitions des territoires ruraux ». Cet événement visait à favoriser les échanges, valoriser les initiatives répondant aux enjeux des transitions dans le cadre du FEADER et à communiquer sur le rôle, les missions et les apports du RRN.

Le séminaire du Partenariat Européen pour l'Innovation s'est tenu le 16 novembre 2017: il était intitulé «Le PEI, un dispositif accélérateur de transitions vers un modèle d'agriculture et de sylviculture productives et durables »

Il visait à :

- faire connaître le dispositif PEI sur la base de témoignages concrets ;
- promouvoir son déploiement par les parties prenantes : groupes opérationnels, autorités de gestion ;
- service de soutien à l'innovation, réseaux thématiques H2020 ;
- et enfin valoriser et diffuser les travaux du PEI.

A noter que les actions de gouvernance et des rencontres régulières des réseaux ruraux régionaux contribuent aussi à cette activité :

- assemblée générale de novembre 2017 ;

- 3 rencontres spécifiques de réseaux ruraux régionaux (temps réservé en amont ou aval d'autres manifestations) ;
- 2 réunions du Comité de suivi du réseau rural ; (04 mai et 05 octobre 2017)
- 1 réunion du Comité de suivi unique ; (13 juin 2017)
- participation de l'unité d'animation aux manifestations régionales.

Ces activités et la gouvernance sont notamment conçues pour assurer une bonne articulation entre réseau national et réseaux régionaux. Des rencontres spécifiques des RRR en amont des CRR visent à renforcer une fluidité de l'information et une circulation de l'information qui ne soit pas que descendante. Un questionnaire et un entretien téléphonique sont ainsi réalisés 2 fois /an (avant ces rencontres) pour assurer une permanence des échanges et une connaissance fine des réseaux régionaux.

Activité 8 : Promouvoir les collaborations européennes et internationales et favoriser la mise en relation des réseaux régionaux et les acteurs du réseau avec l'Europe

Outre les contacts réguliers avec l'ENRD et la participation à ses regroupements, 2017 se traduit par un net accroissement de la participation des membres UNA ou de réseaux régionaux aux événements européens. Par ailleurs, la forte contribution de la France aux focus group et workshop de EIP point s'est confirmée en 2017.

Cet ensemble d'actions et de contacts avec l'ENRD alimente les propositions de la France dans le cadre des travaux PAC post-2020

La diffusion et le relais des informations en provenance de l'ENRD sur les événements européens initiés en 2016 (diffusion sur le site RRN, compte-rendus d'événements dans la newsletter, mais aussi appels téléphoniques d'acteurs repérés et concernés), se sont poursuivis et intensifiés en 2017. Un point d'information et de vigilance sur cet enjeu est dorénavant systématiquement fait dans les instances et l'AG du 16 novembre 2017 a décidé de la systématisation de la participation ou témoignage européen dans tous les événements du Réseau Rural Français.

Volet 3 - Animation LEADER

Activité 9 : Favoriser la mise en réseau entre GAL sur les métiers, la veille réglementaire et le lien rural/urbain entre autres

Cette activité en 2017 a consisté en :

- un suivi de l'animation régionale des territoires GAL ;
- une enquête auprès des autorités de gestion sur la sélection des GAL (retour partiel) qui permet un repérage des 380 GAL prévus (222 en 2007-2013).

Activité 10 : Favoriser les actions de coopération entre acteurs et territoires LEADER européens et au delà.

- Un annuaire des GAL a été développé en 2017 ainsi qu'une étude sur la mesure 19 LEADER ;
- un comité consultatif LEADER s'est tenu le 26 mai et a permis la stimulation du décloisonnement et des échanges ascendants / descendants entre acteurs ;
- un accompagnement des autorités de gestion régionales dans la transition entre les périodes de programmation et une mutualisation de l'instrumentation des sous-mesures pour accélérer le démarrage des GAL a également été mis en place ;

- la réalisation du séminaire au Grau du roi s'est déroulé les 05 et 06 décembre 2017. 224 participants ont été enregistrés.

Volet 4 - Animation du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)

Activité 11 : Promouvoir les collaborations et la transversalité entre acteurs nationaux du PEI agriculture productive et durable (développement rural et recherche et développement) et les AG

Activité 12 : plate-forme des initiatives PEI, consolider ou construire des réseaux thématiques de GO du PEI (ou focus group thématiques)

Activité 13 : Favoriser la participation des acteurs du PEI aux activités européennes du PEI (FEADER et Horizon 2020)

Les principales réalisations en 2017 sont les suivantes :

- mise à disposition d'une plate-forme collaborative de travail entre les Régions et l'animation PEI pour la mutualisation d'outils et d'information ;
- pool d'experts mis à disposition des autorités de gestion par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour analyser les candidatures reçues ;
- mise à jour des fiches sur les soutiens à l'innovation prévues dans les 27 PDR (au fil de la validation des modifications de PDR);
- traduction des synthèses des travaux des focus group européens du PEI et des brochures essentielles ;
- travail collaboratif avec les correspondants PEI en Régions pour actualiser et mutualiser les Appels à Projets régionaux (AAP) sur la plate-forme des initiatives PEI du RRN (31 AAP depuis le début de la programmation, au titre de 22 PDR), pour extraire des monographies régionales de déploiement du PEI...
- synthèse sur les Groupes Opérationnels sélectionnés (113 groupes sélectionnés au 31 12 2017) et premières fiches projets ;
- décloisonnement du PEI via des groupes de travail : (coopération (mesure 16), innovation et FESI, défi sociétal 2 de la stratégie Horizon 2020), et l'intervention dans différentes enceintes ;
- renforcement de la gouvernance via le comité consultatif du PEI : valorisation des résultats de projets du PEI soutenus par le FEADER et par H2020 auprès des têtes de réseaux nationales, décloisonnement et ouverture des travaux du CCPEI à des acteurs clés (ex : le délégué ministériel au numérique) du PEI ;
- développement significatif de la plate-forme des initiatives PEI , tant pour mutualiser l'information que contribuer à la valorisation des travaux (6 rubriques couvrant le PEI en régions, au niveau national, et en Europe). Tableaux de suivi des travaux français et européens du PEI, brèves mensuelles du PEI et lancement des flashs thématiques du PEI, dossiers thématiques et actualités PEI dans les différents supports de communication du RRN...
- lancement de la première animation thématique « innovation, forêt, changement climatique », y compris pour faciliter l'émergence de projets du PEI ;
- articulation avec les activités du réseau européen du PEI, appui à l'identification et à participation des acteurs français dans les workshops européens du PEI et au Sommet de l'innovation de Lisbonne, appui à l'organisation en France du Workshop innovation et chaînes d'approvisionnement...
- présence importante des acteurs français dans les groupes de travail européens (63 experts dans les 28 focus groupes du réseau européen). Par ailleurs, 213 acteurs français sont présents dans 51 des 66 projets du PEI soutenus par H2020 (sélections 2014 à premier semestre 2017), plaçant la France en

quatrième place derrière la Hollande, le Royaume Uni et l'Espagne ;

- contribution à l'innovation sous toutes ses formes et à la clarification du panorama des soutiens à l'innovation, via la réalisation d'un guide sur les dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert dans les secteurs agricole, IAA, forêt, bio-économie...

3.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Les mesures pour assurer la publicité du programme se répartissent en deux catégories :

- d'une part des actions de communication qui visent à informer sur les activités du réseau national, mais aussi des réseaux régionaux,

- et d'autre part, et d'une manière plus générale sur toutes les activités en faveur du développement rural qui sont financées par le FEADER :

- 11 newsletters ont été diffusées en 2017 à l'ensemble des membres et plus largement aux 2000 inscrits. Elles sont en ligne sur le site du réseau rural : <http://www.reseaurural.fr/newsletters> ;
- 10 petites oeuvres multimédias qui consistent en des photos reportages qui décrivent un projet innovant en lien avec les thématiques du RRN et contribuant à la collection d'exemples ont été réalisées ; (réalisées en 2016) ;
- 2 vidéos de présentation du réseau rural et du FEADER ont été réalisées et sont également sur le site (réalisées en 2016) ;
- les projets MCDR ont fait l'objet d'une vidéo chacun (mon MCDR en 180 ") qui sont maintenant en ligne sur le site pour chacun des projets . (un exemple de mise en ligne : <https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/les-projets-soutenus-par-le-rrn/mobilisation-collective-pour-le/projet-8>) ; A ce jour , on compte 12 vidéos réalisées en 2017. deux vidéos sur deux des projets sont en cours de finalisation ;
- le site a fait l'objet d'une refonte et a été mis en ligne dans sa nouvelle version le 28 novembre 2017 ; cette nouvelle version accroît nettement la convivialité de celui-ci et densifie aussi la présence des informations. Il est régulièrement alimenté (60 actualités mises en lignes au cours de l'année) ;
- en 2017, 2 numéros du magazine du RRN, appelé revue du RRN ,complémentaire semestriel à la newsletter sont parus (mai 2017 : retour sur les événements RRN 2016 et novembre 2017 : le numérique au service des territoires) ;
- le RRN a aussi fait son apparition sur les réseaux sociaux en 2017 avec la création et l'activation d'un compte facebook, un compte linkedin, un compte twitter et une chaîne Youtube ; Le site a fait en 2017 l'objet de 6347 visites, pour 19503 pages vues avec un taux de rebond de 59 % et un temps moyen par visite de 8'39". Par ailleurs, Twitter compte 412 abonnés, Facebook : 161 abonnés,

LinkedIn : 150 abonnés au 31/12/2017 pour des réseaux qui venaient d'être lancés. 118 vidéos sont portées sur youtube. (la plus vue : Qu'est-ce que le FEADER: 632 vues) ;

- enfin, un séminaire national ouvert à tous s'est tenu le 17 novembre 2017 et portait sur un point à mi parcours des politiques du développement rural et une ouverture sur les perspectives pour l'avenir de celle-ci. Il est à noter que ce séminaire s'est tenu à quelques jours de la parution de la Commission sur le sujet et de la venue du commissaire Hogan en France sur ce sujet également. Il faut également signaler l'utilisation de beekast, outil d'animation via smartphone pour favoriser le débat avec la salle;
- la veille, le séminaire national du PEI a réuni 120 participants autour de deux thématiques : « autonomie(s) protéique(s), c'est possible ? » et « ces initiatives locales qui créent de la valeur(s) », et autour de projets de GO du PEI comme de projets européens du PEI l'après-midi , des visites de terrain ont permis d'illustrer le PEI. Ce séminaire a été clôturé par Mihail Dumitru (DGAGRI) et Barend Verachtert (RTD) de la Commission Européenne ;
- un séminaire national s'est également tenu sur la coopération LEADER les 05 et 06 décembre au Grau du roi, il a rassemblé 224 participants, de nombreux GAL et des acteurs de plusieurs États membres.

3.c) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant

Pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, un contact avec l'ensemble des référents des réseaux régionaux a été entretenu régulièrement.

Comme expliqué dans les RAMO précédents, la mise en place des réseaux régionaux en France s'est caractérisée par un triple bouleversement : décentralisation de la gestion du FEADER au niveau régional, fusion des régions, changements d'exécutifs suite aux élections. La mise en place de ces modifications profondes dans l'organisation française a pris du temps et ce n'est qu'en 2016 que cette organisation s'est stabilisée avec des interlocuteurs identifiés. 2017 a donc connu son déploiement et une activité auprès des réseaux plus dense .

Des réunions des réseaux régionaux se sont tenues les 04 mai et 05 octobre 2017. Comme en 2016, le format est maintenant établi de réunir le matin l'ensemble des référents des conseils régionaux (administration des autorités de gestion) d'une part, et d'autre part des référents de l'administration déconcentrée du Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Un temps commun est organisé l'après-midi. Ces réunions permettent de faire un bon état des lieux des dynamiques régionales et de développer une interconnaissance des différents acteurs et réseaux régionaux entre eux. Un tour de table de l'actualité des régions est systématiquement réalisé et ensuite les points traités sont proposés par les régions.

La présence d'une référente des réseaux régionaux (Marianne Paboeuf de la région Bretagne) est maintenant installée auprès de ses pairs pour être leur représentante auprès de l'Unité Nationale d'Animation et les relations entre eux comme avec l'UNA est maintenant plus dense et fluide.

Des échanges directs entre les interlocuteurs régionaux se développent maintenant et on note une participation croissante des référents à mesure que leurs fonctions se précisent.

Par ailleurs, l'animation nationale réalise des appels réguliers de ces interlocuteurs. Chaque réunion régionale est l'occasion de donner un appel d'au moins une heure pour faire un état des lieux suite à un questionnaire envoyé préalablement.

La mise en place des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) permet de fournir des ressources pour les réseaux régionaux sur les thématiques identifiées collectivement comme prioritaires. En outre, les têtes de réseaux nationales qui sont les acteurs de ces projets collectifs disposent chacun eux-mêmes de réseaux régionaux propres auprès de qui ils diffusent les acquis de ces projets. Une journée dite Agora a été organisée le 16 avril 2017 pour favoriser la diffusion et la connaissance des ces projets auprès des réseaux régionaux.

Il faut aussi rappeler que les temps d'AG, (16 novembre 2017) qui s'est tenue cette année en Bretagne avec une forte implication du réseau de la Région Bretagne, la journée de séminaire nationale mais aussi tous les autres événements nationaux (PEI, leader) sont des fortes occasions de faire un lien avec les régions.

Enfin l'observatoire du développement rural exerce un suivi de la mise en oeuvre des PDR et tient à disposition des acteurs un ensemble de données sur les mesures des PDR ou sur les caractéristiques principales des territoires est de plus en plus mobilisé par les niveaux régionaux (AG et RRR).

4. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

5.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

5.b) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

6. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRN001	Annexe financière (systèmes)	28-05-2018		Ares(2018)3433206	903818025	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRN001_fr.pdf	28-06-2018	nazouzfa
résumé du PSRRN à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	27-06-2018		Ares(2018)3433206	1845784539	Résumé à l'impression des citoyens 2017	28-06-2018	nazouzfa